



INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Service des étrangers

Administration communale de Ganshoren

Avenue Charles-Quint 140

1083 Ganshoren

Introduction

Le but de ce document est de vous fournir de manière simple toutes les informations nécessaires sur le traitement de vos données à caractère personnel par le service des étrangers dans le cadre de l'administration de ses tâches quotidiennes.

Traitement des données à caractère personnel

Les données traitées sont :

- Nom et prénom
- Adresse
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Numéro de registre national
- Numéro(s) de téléphone
- État civil
- Situation familiale et évolution (naissance, décès, vie commune, etc.)
- Situation privée ayant un impact fiscal (activité professionnelle, revenu de la personne, etc.)
- Extrait de casier judiciaire
- Données biométriques (titres de séjour, passeport)
- Données médicales
- Photo d'identité (pour l'abonnement de transport)
- Origines ethniques
- Informations/Données judiciaires (cas de déchéances).

Ces données sont utilisées :

- Dans le cadre de la gestion du registre d'attente (concerne les personnes hors de l'Europe)
- Dans le cadre de la gestion du registre d'attente (concerne les personnes en Europe)
- Dans le cadre de la gestion des registres de population
- Dans le cadre de la gestion des régularisation (circonstance exceptionnelle et pour raison médicale).

Ces traitements sont basés sur les motifs légaux suivants :

- Ils sont nécessaires dans le cadre de l'exercice des missions de l'autorité publique.

Les données médicales qui nous sont fournies sont traitées en fonction du droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale.

Une partie de ces données est transmise à différentes autorités publiques, sous-traitants et autres organismes publics :

- Office des Etrangers
- Avocats
- SPF Intérieur

- Demandeurs d'extraits

Les sous-traitants n'utilisent ces données que pour réaliser les finalités décrites ci-dessus et uniquement sur instruction de l'administration communale de Ganshoren.

Vos données ne sont pas stockées hors de l'Union Européenne.

Les délais de conservation des données gérées par le service des étrangers peuvent varier en fonction de l'activité à laquelle elles se rapportent. Ces délais sont inscrits de manière générale pour une durée indéterminée.

Quels sont vos droits ?

La loi vous autorise à :

- Recevoir une information claire au sujet du traitement de vos données
- Demander une rectification de vos données
- Obtenir une copie des données
- Demander l'effacement des données, dans la mesure où il n'existe pas une obligation de les conserver
- Demander la suspension du traitement de vos données (sans effacement).

Pour exercer ces droits ou pour toute question/remarque concernant le traitement de vos données, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données et/ou au Référent de l'administration communale de Ganshoren :

Par e-mail : dpo@ganshoren.brussels

Par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, à l'adresse de l'administration communale

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données :

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>